



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 Mars 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 34

Votants : 35 (dont 1 procuration)

N° 7

OBJET :

VOIE VERTE

**ACCORD CADRE DE
MAITRISE D'ŒUVRE
URBAINE DE LA
BOUCLE DES ISLES AU
PONT DE L'EUROPE**

**AVENANT N°1 AU
MARCHE
SUBSEQUENT N°2**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : - 2 AVR. 2019

Publiée ou notifiée
le : - 2 AVR. 2019

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mme et MM. E. CUISSET – JS. LALOY (de la question n° 4 à la n° 6) - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER – A. DUMONT – F. GONZALES - P. MONTAGNER – I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P BONNET - M. MORGAND – A. CORNE – F. SEMONSUT – JM. LAZZERINI - C. DUMONT – JM. BOUREL – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC - G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – N. COULANGE – G. DURANTET - A. GIRAUD – M. MONTIBERT – E. VOITELLIER – A. CHAPUIS, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absent avant donné procuration :

M. J. BLETTERY à Mme N. COULANGE.

Absents excusés :

Mme et M. F. SZYPULA - C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. JD. BARRAUD, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. BERTIN – C. BOUARD - C. CATARD – P. COLAS - F. BOFFETY – R. LOVATY, Membres

Secrétaire : M. Pierre BONNET, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics,

.../...

Vu la délibération n° 2 C/ du 17 septembre 2015 portant approbation par le Bureau Communautaire d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec les communes de Bellerive-sur-Allier et de Vichy pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement du secteur de la Boucle des Isles et des Têtes de Pont,

Vu la délibération n°24 du 14 décembre 2015 portant approbation par le Conseil Communautaire de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine de la Boucle des Isles au Pont de l'Europe au groupement de maîtrise d'œuvre Axe Saône (mandataire)/ Artelia Ville et Transport/ Citec Ingenieurs Conseil/Cabinet Alliances/ Biotec/ Adequation, pour l'aménagement du secteur de la Boucle des Isles et des Têtes de Pont et la réalisation de 7 avant-projets (n°AO2015-16 du 5 janvier 2016) dont celui dédié à la voie verte communautaire,

Vu la délibération n°3 du 1er juin 2017 portant approbation par le Bureau Communautaire de l'avenant n°1 à la convention susvisée afin d'étendre le périmètre d'aménagement de la Boucle des Isles à la Rive gauche du Lac d'Allier par suite de l'extension du champ de compétences de Vichy Communauté en matière de sports, le nouveau périmètre d'aménagement incluant dès lors la voie de desserte et de promenade du Centre Omnisports de Vichy,

Vu la délibération n°3 du 14 septembre 2017 portant conclusion du marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Rive gauche du Lac d'Allier (n° 17WC099 du 25 octobre 2017),

Vu la délibération n°16 du 25 février 2016 portant approbation de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour le Parc Naturel Urbain de Port Charmeil, incluant un AVP dédié à la voie verte communautaire,

Vu la délibération n°5 du 29 avril 2016 portant approbation de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine en vue de la mise en valeur urbaine du pôle de loisirs et tourisme de Saint-Yorre et Abrest, incluant un AVP dédié à la voie verte communautaire en rive gauche et un AVP dédié à l'aménagement d'un cheminement piéton et cyclable entre St-Yorre et Vichy en rive droite,

Vu la délibération n°6 du 29 avril 2016 portant approbation de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour la base de loisirs nature de Saint Germain des Fossés et Billy, incluant un AVP dédié à la voie verte communautaire.

Considérant que l'aménagement d'une voie verte sur le linéaire non couvert par l'accord-cadre Boucle des Isles nécessite l'élaboration et le dépôt d'un dossier réglementaire.

Considérant que dans le cadre des travaux du marché subséquent précité du 25 octobre 2017, une autorisation a déjà été obtenue pour une partie du tracé de la voie verte correspondant aux secteurs « Boucle des Isles » et « Boucle d'Abrest »,

Considérant l'intérêt économique et technique de confier l'élaboration du dossier réglementaire pour le reste du linéaire piéton et cyclable à la même équipe de maîtrise d'œuvre, du fait notamment de sa connaissance des enjeux et problématiques liés aux différents secteurs à étudier et à ce type d'aménagement,

.../...

Propose au Bureau Communautaire :

- De conclure l'avenant n°1 au marché subséquent 17WC099 confiant à l'équipe de maîtrise d'œuvre, la mission complémentaire suivante :
 - Etablissement du dossier réglementaire nécessaire à la mise en œuvre des liaisons pédestres et cyclables en bordure de la rivière Allier (voie verte)
 - Pour un montant global et forfaitaire de 27 900 €HT,
- D'autoriser M. le Président ou le Conseiller Délégué à la Commande publique à signer l'avenant au marché correspondant,
- Dit que le projet sera porté par l'opération 0083 antenne 2031-0836.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 21 mars 2019.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2019 -

Objet de l'acte : VOIE VERTE ACCORD CADRE DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE DE LA
BOUCLE DES ISLES AU PONT DE L'EUROPE - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ
SUBSEQUENT N° 2

.....

Date de décision: 21/03/2019

Date de réception de l'accusé 02/04/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 21MAR2019_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190321-21MAR2019_7-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 7.pdf (99_DE-003-200071363-20190321-21MAR2019_7-DE-
1-1_1.pdf)